

Conseil Municipal du 27 juillet 2017

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER

ABSENT : Guillaume GERARD, Aurélien LE GUILCHER

Commerce Skol Louarn

Après avoir lancé un appel pour trouver des gérants pour le commerce, c'est la candidature de Florence et Marc PLOUCHARD qui a été retenue.

L'ouverture du commerce qui conservera son nom « Skol Louarn », est espérée pour le 1^{er} septembre 2017, si toutes les démarches administratives sont achevées. Un bail commercial reprenant les conditions accordées aux précédents gérants sera signé.

Mr et Mme PLOUCHARD ont déposé un dossier auprès de l'organisme HLM les Foyers pour occuper le logement situé au 8 hameau de goarem vras. (la commission d'attribution se réunie le 10 août)

Morlaix Communauté

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport des CLECT des 3 avril et 17 mai 2017 dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Ce rapport concerne :

- un transfert de personnel à compter du 1^{er} avril 2017 dans le cadre de la compétence PLU pour la ville de Morlaix.
- un transfert dans le cadre de la compétence tourisme à compter de l'année 2017 : Sensasion Bretagne. Ce transfert concerne les communes de Carantec, Locquirec et Plougasnou.
- la prise en compte des compétences « Eau et Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2017 sans attribution de compensation et acceptation du principe de La neutralisation des effets négatifs (cas des économies d'échelle et de perte de trésorerie) pour les communes remplissant les conditions définies dans le rapport de la CLECT.

Les conseillers adoptent les modalités de transfert du rapport des CLET des 3 avril et 17 mai 2017.

Aménagements du Bourg

Une réunion de présentation de l'avant-projet s'est tenue le 19 juillet.

L'étude de sol de la route départementale a démontrée l'absence d'amiante.

L'estimation du projet faite par DCI est de 498 067,50 € HT.

L'enveloppe communale de départ était de 300 000 € HT.

Le FIA et le CAUE vont étudier le projet et apporter quelques pistes de simplification en vue de créer quelques économies sans toutefois altérer la qualité fonctionnelle et paysagère du projet.

La participation du Conseil Départemental sur la voirie reste à déterminer.

De même, il va falloir faire appel à un géomètre pour déterminer le domaine public communal sur certains secteurs du projet.

Un dossier de candidature dans le cadre de l'opération « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » va être déposé auprès du Conseil Régional.

PLUiH

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal, des groupes de travail sont constituées avec pour missions :

- 1 - De recenser les éléments patrimoniaux à protéger,
- 2 - De proposer un recensement des bâtiments en zones agricoles et naturelles auxquels le règlement offrirait un droit de mutation en habitat,
- 3 - De recenser les haies existantes mais non répertoriées et qui méritent de l'être et de supprimer de l'inventaire les haies disparues.

Ce travail de terrain est confié à Hervé ST JALM pour le point n° 3, Ghislaine PORCHER, Morgane LEGLAND, Vanessa ROUSVOAL et Annick POYET pour les deux autres.

Une fois achevé, ce travail sera transmis aux services de Morlaix Communauté, en charge de la révision du document de référence.

Indemnité des Elus

Au 1^{er} janvier 2017, un décret a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Pour les délibérations indemnitaires, prises en 2014 et 2016, qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (il deviendra l'indice 1028).

Accord du conseil municipal.

Travaux de Voirie 2017

Le conseil municipal souhaite effectuer des travaux sur la route de Caout Bian et sur la rue de Coz Feunteun, sous la maîtrise d'œuvre du service travaux de Morlaix Communauté, qui a estimé la dépense à 50 000 € HT.
Les entreprises vont être consultées.

Décisions modificatives Budget Communal

Deux annuités d'emprunt concernant l'assainissement ont été prélevé à tort, afin de comptabilisé le remboursement via Morlaix Communauté, il faut apporter une modification au budget soit :

Section de fonctionnement

Dépense	article 678	8 808
Recette	article 7788	8 808

Pour l'imputation budgétaire concernant le versement mensuel à Morlaix Communauté, soit :

Section de fonctionnement

Dépense	+ 300	article 739211
Dépense	- 300	article 605

Le conseil approuve les modifications proposées.

Questions diverses

► Suite au transfert de compétence Eau Potable et Assainissement et pour permettre le versement à Morlaix Communauté des excédents provenant des budgets annexes Eau et Assainissement, le conseil autorise le Maire à solliciter des offres pour une ligne de trésorerie.

► Un texte de motion décrivant la détérioration des conditions de fonctionnement du Centre Hospitalier de Morlaix est parvenu en Mairie avec demande de soutien du Conseil municipal.

Les Conseillers approuvent la motion proposée et apportent leur soutien.

► Un agent technique est en arrêt de travail depuis le 10 mai.

Si son arrêt se prolonge, le conseil municipal souhaite se renseigner pour un remplacement en CDD ou en contrat emploi aidé.